

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

RECU EN PREFECTURE

Le 21 juillet 2023

VIA DOTELEC - Dematis

976-200008837-20230630-D202300123I0-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 31

de Votants: 41

Dont vote par procuration: 10

Abstention: 2

Contre: 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023.00123/2023 du 30/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en session ordinaire, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 23 juin 2023, sous la présidence de M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire.

Etaient présents: (31)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA, M. Mahamoudou AHAMADI, M. Anassi ALI, Mme Mariame ALI DITE NINA, M. Chamouine ATTOUMANE, Mme Marianne DAMARY, M. Nassuf-Eddine DAROUECHE, M. Djamaldine HAIDAR, Mme Dhoimrat HALIDI, Mme Moina-Fatima IBRAHIM, Mme Anzimiya HOUMADI, Mme Mariame KAMBI, M. Dhinouraine M'COLO MAINTY, Mme Inayatie KASSIM, Mme Nourainya LOUTOUFI, Mme Zoulfati MADI, M. Assane MOHAMED, M. Said MALIDI MLIMI, M. Elyassir MANROUFOU, M. Soiyinri MHOUDHOIR, M. Said Djanfar MOHAMED, Mme Fatima Fayna M'SOILI, Mme Rabianti MVOULANA, M. Hamidani MZE MOGNE, Mme Djouwaïria OUSSENI YVESSI, M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), Mme Claudie RAKOTO, M. Toiyifou RIDJALI, M. Mounib SOILIHI MOHAMED, M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU, Mme Anfiat TOUMBOU DANI

OBJET:

Attribution de subventions aux sportifs de haut niveau

NOTA: Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 21/07/2023 que la convocation avait été faite le 23/06/2023.

Le Maire.



Absents: (7)

M. Ben Youssouf CHIHABOUDDINE (Conseiller municipal), Mme Aminat HARITI, M. Jacques Martial HENRY, Mme Liza MAHAMOUDOU, Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Abdallah OUMOURI, Mme Zaïtouni ABDALLAH

Absents excusés: (1)

Mme Haoutha AHAMADA

Procuration: (10)

Mme Rabia ASSAN donne pouvoir à Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Munia DINOURAINI donne pouvoir à M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI donne pouvoir à Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA donne pouvoir à Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), M. Hamidani MAGOMA donne pouvoir à M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED donne pouvoir à Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI donne pouvoir à M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), M. Badrou RADJAB donne pouvoir à M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Mohamadi SAID donne pouvoir à M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO donne pouvoir à M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Nourainya LOUTOUFI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

la délibération n°2023.00013/2023 du 10 février 2023 portant attribution de subventions Vu aux sportifs de haut niveau :

la délibération n°2022.00111/2022 portant mise à jour du règlement d'attribution des Vu subventions;

Considérant que dans le cadre du dispositif de l'excellence sportive, notamment celui concernant le volet soutien financier pour les sportifs individuels, une délibération a été prise le 10 février 2023 relative à l'attribution de subventions pour des jeunes inscrits dans des structures spécialisées dans l'excellence sportive et le sport de haut niveau;

Considérant qu'un premier tableau a été validé par le conseil municipal le 10 février 2023. Que celui-ci doit être réactualisé pour rajouter les deux jeunes suivants :

Prénom/NOM	Discipline	Structure d'accueil
Amine BADIROU,	football	Centre de formation de Châteauroux
Julia RANDRIAMANDIMDY	Handball	Pôle espoir La Réunion

Considérant que l'objectif de cette aide est de soutenir par le biais de financement, les sportifs de la commune ayant de très bons résultats et souhaitant percer dans le haut niveau;

Considérant que ces aides doivent leur permettre d'alléger leurs charges, en payant leurs écoles de sport, pour ainsi leur permettre de mieux se concentrer sur le plan sportif qui doit rester la priorité pour ces futurs athlètes professionnels;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des membres présents et représentés :

Article 1er: De valider le rajout de M. Amine BADIROU et Mme Julia RANDRIAMANDIMDY dans le dispositif.

Article 2: De leur accorder cette subvention dédiée aux sportifs de haut niveau pour un montant individuel de six mille euros (6 000.00 €) chacun.

<u>Article 3</u>: D'inscrire cette dépense au budget communal.

Article 4: D'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 17/07/2023

amoudzou Ban Délégation repreté Urbaine, e Publique des MAINTY

Abstention (2): M. Nassuf-Eddine DAROUECHE, M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU

Contre (0):